

Les Bois, le 17 août 2005

Avis officiel No 8/2005

Octroi de subsides de formation

Nous vous rappelons que l'Etat encourage financièrement un apprentissage ou la poursuite des études après la fin de la scolarité obligatoire.

Toute personne qui remplit les conditions fixées par la législation a droit au soutien financier de l'Etat si elle en fait la demande. Le soutien de l'Etat est destiné à compléter l'aide de la famille (article 277 du CCS). Il est octroyé, lorsqu'il est nécessaire, aux étudiants, apprentis et élèves qui fréquentent des écoles publiques ou des écoles privées reconnues par le Canton et la Confédération. Le montant du subside peut varier suivant le revenu, la fortune et le nombre d'enfants des parents ainsi que d'après les frais reconnus. La taxation fiscale 2004 servira de base pour le calcul des aides.

Les formules de demandes de subsides peuvent être obtenues auprès de l'administration communale, du Service financier de l'Enseignement (tél. 032/420.54.40), sur le site Internet www.jura.ch/bourses ou auprès de toutes les écoles jurassiennes concernées. Le délai pour présenter une demande est dorénavant fixé à **la fin du 1^{er} semestre**. Les demandes doivent être renouvelées chaque année et accompagnées des justificatifs demandés.

La Commune des Bois octroie également des bourses en complément des subsides cantonaux.

~ ~ ~ TM TM TM

Raccordement Internet par ADSL

Suite à une question orale développée lors de la dernière séance du Conseil général, le Conseil communal a pris contact avec Swisscom pour lui signaler les différents problèmes de fiabilité du raccordement à Internet par ADSL.

Dans sa réponse, Swisscom invite chaque personne qui connaît des difficultés à se manifester auprès de son fournisseur ADSL pour contrôler le branchement propre au fournisseur informatique.

D'autre part, en vue d'un contrôle général sur les centraux, nous invitons ces mêmes personnes à communiquer les désagréments subis en retournant le bulletin ci-dessous à l'administration communale, afin que la Commune puisse intervenir à nouveau auprès de Swisscom.

"

Problèmes liés au raccordement Internet par ADSL

Nom : Prénom :
Adresse :
No. de téléphone :

Vente de pruneaux à prix réduit

Les mauvaises conditions climatiques (grêle, tempête, pluie, froid) ont frappé de plein fouet les pruneaux en fleurs. Les commerçants craignent une pénurie de pruneaux de table, c'est la raison pour laquelle notre fournisseur n'est pas en mesure d'organiser une action en faveur des régions de montagne.

Nous comptons sur votre compréhension envers cette décision imposée par les conditions météorologiques.

~ ~ ~ TM TM TM

Carte journalière commune

La « carte journalière commune » est une carte journalière isolée, datée pour un jour de validité déterminé et donne droit à un nombre illimité de courses en 2^{ème} classe sur les lignes de transport du rayon de l'Abonnement général des CFF.

Seule la Commune de Delémont dispose actuellement de cartes journalières. Le Conseil communal de Delémont a décidé de poursuivre la prise en charge de cette prestation pour l'ensemble des Communes jurassiennes.

La « carte journalière commune » est vendue au **prix de Fr. 35.00**. Les frais de gestion et d'envoi par la poste sont facturés en plus (Fr. 1.50). La carte journalière est envoyée, si nécessaire, le jour de la réservation, en courrier « A ». Il est vivement recommandé de réserver la carte journalière dès que **vous connaissez la date du déplacement souhaité**. En effet, la Municipalité de Delémont ne dispose au total que de 10 cartes journalières.

Les cartes journalières sont à commander au numéro de téléphone 032/421.92.20, du lundi au vendredi, de 8h15 à 11h45.

Conseil communal

~ ~ ~ TM TM TM

Avis à la population de la Commune des Bois et environs

Depuis le 1^{er} juillet dernier, la gare des Bois n'est plus desservie par un chef de station. D'importants investissements ont été consentis dans des travaux de modernisation des installations de la gare. La circulation des trains est réglée automatiquement par un automate programmable, alors que certaines opérations sont exécutées par le centre de télécommande de la gare de Saignelégier.

Comme jusqu'ici, les billets ordinaires peuvent être retirés au distributeur automatique alors que les abonnements seront commandés auprès d'une gare voisine, notamment celle du Noirmont. Le trafic des marchandises en wagon complet est maintenu ; les principaux clients ont été avisés sur la marche à suivre pour ce trafic.

Nous prions les voyageurs de respecter les consignes de sécurité personnelle pour l'accès aux trains ; en particulier, nous invitons les parents d'élèves à renseigner leurs enfants sur le comportement correct à adopter en gare et dans les trains. Nous remercions par avance chacune et chacun pour sa compréhension. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter. Avec nos meilleures salutations.

Direction des Chemins de fer du Jura
Rue Général-Voirol 1
2710 Tavannes 032/482.64.50, e-mail : information@les-cj.ch, www.les-cj.ch